



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

Séance ordinaire du 17 mars 2025

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le **17 mars 2025** à 19h00 à la salle Multifonctionnelle à laquelle étaient présents : Madame Karine Roussel, Messieurs Gaétan Gagnon, Dorté Létourneau et Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Est absente : Stéphanie Gagnon

Madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance à 19h00

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2025
 - 2.3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2025
 - 2.4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2025
 - 2.5. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 février 2025
 - 2.6. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025
 - 2.7. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 03 mars 2025
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 3.1. Autorisation de paiement / Comptes du 18 février au 17 mars 2025
 - 3.2. Page Facebook intermunicipale
 - 3.3. Municipalité amie des aînés (MADA) – Réorganisation du comité
 - 3.4. Nomination de l'auditeur pour les exercices financiers 2023-2024
 - 3.5. Offre de services professionnels « Réaménagement du nouvel hôtel de ville »
 - 3.6. Approbation du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
 - 3.7. Engagement des étudiants saison estivale 2025 / Parcs et espaces verts, camp de jour, bureau d'accueil touristique et installations sportives et récréatives
- 4. DEMANDES DE CONTRIBUABLES & D'ORGANISMES**
 - 4.1. Demande de soutien pour la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 5. CENTRE SPORTIF Charles-Édouard-Boucher & CENTRE MULTIFONCTIONNEL**
 - 5.1. Approbation de la dépense pour le projet de réfection du système de réfrigération
- 6. URBANISME**
 - 6.1. Dépôt / Rapport sommaire des permis du 1er février au 28 février 2025
- 7. INCENDIE**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1. Programme d'analyse de l'eau des puits privés de l'Organisme des Bassins Versants de La Haute-Côte-Nord
- 8.2. Offre de service ARTELIA (FNX-INNOV) / évaluation et suivi intérimaire des installations de production d'eau potable

9. HYGIÈNE DU MILIEU (Aqueduc & Égout)

- 9.1. Niveau d'eau LAC GARDNER

10. BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

11. BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS

12. POLITIQUES & RÈGLEMENTS

13. COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS & INVITATIONS

14. PROJETS

15. OFFRE DE SERVICES

16. CORRESPONDANCES, MAMH & AUTRES

- 16.1. Avis de non-conformité

17. AFFAIRES NOUVELLES

- 17.1. Nomination d'un nouveau conseiller responsable de la bibliothèque
- 17.2. Achat de remorque, parcs et espaces verts
- 17.3. Modification résolution # 24-06-147
- 17.4. Achat de pièces pour la pompe SP1
- 17.5. Achat de pièces pour la station de pompage SP2

19. AJOURNEMENT

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à **19h00** par Monsieur André Desrosiers, maire. Il constate que le quorum est respecté.

Il fait la lecture de l'avis de convocation et l'ordre du jour. Il constate que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

Était absente Stéphanie Gagnon, conseillère # 3

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel, conseillère #2**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

2.2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2025

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR **M. Gaétan Gagnon, conseiller # 4**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du **27 janvier 2025** soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

2.3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 janvier 2025

Formules d'Affaires CCL (418) 669-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

N° 25-03-08

N° 25-03-082

N° 25-03-083



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **M. Dorté Létourneau, conseiller #5**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du **30 janvier 2025** soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 25-03-084

2.4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2025

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel, conseillère #2**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du **10 février 2025** soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 25-03-085

2.5. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 février 2025

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **M. Gaétan Gagnon, conseiller #4**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du **12 février 2025** soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 25-03-086

2.6. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **M. Dorté Létourneau, conseiller #5**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du **17 février 2025** soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 25-03-087

2.7. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 03 mars 2025

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel, conseillère #2**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du **03 mars 2025** soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° de résolution
N° 25-03-088

3.1. Autorisation de paiement / Comptes du 18 février au 17 mars 2025

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du 18 février au 17 mars 2025 a été déposée aux membres du conseil pour fins de vérification et versée aux archives sous la cote no 207 120 (2727).

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **M. Gaétan Gagnon, conseiller # 4**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte les comptes du 18 février au 17 mars 2025 tels que présentés par la directrice générale et greffière-trésorière;

QUE le Conseil autorise également le paiement de ces comptes lesquels seront préalablement vérifiés par monsieur André Desrosiers, maire;

Comptes déjà approuvés par le Conseil	148 028,48 \$
Comptes à payer	241 489,81 \$
Total des comptes	389518.29 \$

3.2. Point retirer

3.3. Municipalité amie des aînés (MADA) – Réorganisation du comité

ATTENDU QUE la municipalité a adhéré à la démarche collective MADA de la MRC de La Haute-Côte-Nord en 2021;

ATTENDU QU'étant donné que ce comité n'est plus à jour, la municipalité souhaite le réorganiser et nommer des membres en provenance de divers milieux de la collectivité qui feront partie du comité de suivi du plan d'action MADA;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **M. Dorté Létourneau, conseiller #5**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la modification du comité de suivi du plan d'action MADA nommée en juin 2024 dont le mandat est d'être au cœur de la démarche de mise à jour de la politique aîné ainsi que son plan d'action et d'être impliqué dans toutes les étapes du processus;

QUE le conseil autorise également que le comité de suivi du plan d'action MADA sera dorénavant formé des personnes suivantes :

Noms	Responsabilité des représentations
André Desrosiers	Le Maire
Juliette Renard	Agente de développement
Serge Aubin	Citoyen aîné, responsable de la FADOQ
Éliane Bouchard	Citoyenne aînée, secrétaire de la FADOQ
Micheline Duguay	Citoyenne aînée
Marie-Claude Bouchard	Citoyenne aînée
Jules Gagné	Citoyen aîné
Lise Boulianne	Citoyenne aînée
Marie-Lise Poitras	Citoyenne aînée, Cercle des fermières de Les Escoumins
Odette Bouchard	Citoyenne aînée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° de résolution

N° 25-03-090

3.4. Nomination de l'auditeur pour les exercices financiers 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer un vérificateur externe qui agira à titre d'auditeur pour les exercices financiers 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux spéciaux peuvent s'ajouter, tels que des rapports d'auditeur relatifs à des redditions de comptes;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR **M. Denis Morin, conseiller #6**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre de vérificateur externe et d'auditeur de la municipalité de Les Escoumins afin d'effectuer les audits des états financiers 2023 à 2024 de la Municipalité;

QUE le conseil autorise une dépense d'environ 25 000.00\$ (vingt-cinq mille dollars) par année afin de défrayer les coûts;

QUE des honoraires additionnels peuvent s'ajouter pour des travaux spéciaux;

QUE les dépenses soient comptabilisées à même le budget général.

N° 25-03-091

3.5. Offre de services professionnels « Réaménagement du nouvel hôtel de ville »

ATTENDU QUE l'objectif du projet est de transformer la caisse populaire pour qu'elle puisse accueillir les bureaux de la mairie des Escoumins.

ATTENDU QUE les activités réalisées dans le cadre de ce mandat s'appliqueront aux disciplines d'ingénierie électromécaniques;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSER PAR **Mme Karine Roussel, conseillère #2**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise M. Simon-Pierre Dufour à signer l'entente de la firme Martin Roy et Associés pour effectuer l'analyse préliminaire de transformation de la caisse Desjardins située au 11, rue Sirois, au coût de 9 500 \$ (neuf mille cinq cents dollars) plus les taxes appliquées excluant les frais de déplacement.

QUE les crédits soient pris à même le budget général 2025.

N° 25-03-092

3.6. Approbation du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSER PAR **M. Dorté Létourneau, conseiller #5**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt # 25-539.

N° 25-03-093

3.7. Engagement des étudiants saison estivale 2025 / Parcs et espaces verts, camp de jour, bureau d'accueil touristique et installations sportives et récréatives

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Andrée Lessard, souhaite déposer la liste des étudiants engagés pour la saison estivale 2025 :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

Secteur d'activité	Nom de l'étudiant
Gestionnaire du camp de jour (1 cv reçu)	Mélodie Tremblay
Animateur du camp de jour (2 cv reçus)	Olivier Gaudreault Alice Hovington
Parcs et espaces verts (3 cv reçus)	Nicolas Nolet Maxim Gauthier Mika Brisson
Installations sportives et récréatives (4 cv reçus)	Victor Veaugeois Arthur Veaugeois Sarakim Roussel Thomas Dion

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSER PAR **M. Dorté Létourneau, conseiller #5**
ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'engagement des étudiants pour la saison estivale 2025 selon la liste déposée pour les secteurs suivants : gestionnaire du camp de jour, animateur du camp de jour, parcs et espaces verts, et installations sportives et récréatives de la municipalité selon les montants prévus au budget 2025 et selon les recommandations des membres du comité de sélection.

4. DEMANDES DE CONTRIBUABLES & D'ORGANISMES

4.1. Demande de soutien pour la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **M. Gaétan Gagnon, conseiller # 4**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

5. CENTRE SPORTIF Charles-Édouard-Boucher & CENTRE MULTIFONCTIONNEL

N° 25-03-095

5.1. Approbation de la dépense pour le projet de réfection du système de réfrigération

ATTENDU QU'il est prévu de procéder à la réfection du système de réfrigération au Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher dont le montant de la dépense est 1 118 116,00 \$ (un million cent dix-huit mille cent seize dollars) taxe incluses.

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel, conseillère #2**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la dépense de 1 118 116,00 \$ incluant les taxes (un million cent dix-huit mille cent seize dollars) pour la réfection du système de réfrigération du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher, conditionnellement à l'obtention du règlement d'emprunt # 25-539.

6. URBANISME

**Dépôt

6.1. Dépôt / Rapport sommaire des permis du 1er février au 28 février 2025

7. INCENDIE

8. TRAVAUX PUBLICS

N° 25-03-096

8.1. Programme d'analyse de l'eau des puits privés de l'Organisme des Bassins Versants de La Haute-Côte-Nord

ATTENDU QUE l'Organisme des Bassins Versants de La Haute-Côte-Nord renouvelle pour 2025 le programme d'analyse de l'eau de puits privés afin de faciliter les démarches et d'inciter les résidents qui ne sont pas reliés à un réseau d'aqueduc municipal à faire analyser régulièrement leur eau potable;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que ce service correspond à un besoin des citoyens de la municipalité;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **M. Denis Morin, conseiller #6**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil participe pour une onzième année au programme d'analyse de l'eau de puits privés de l'Organisme des Bassins Versants de la Haute-Côte-Nord en contribuant directement à l'organisme à raison d'un (1) test par année par résidence principale (maison privée) non raccordée au réseau d'aqueduc pour un montant maximum de 80,00 \$ (quatre-vingt dollars) / échantillon.

N° 25-03-097

8.2. Offre de service ARTELIA (FNX-INNOV)/ Évaluation et suivi intérimaire des installations de production d'eau potable.

ATTENDU QUE la municipalité doit se conformer aux exigences des articles 53 et 53.0.1 du règlement sur la qualité de l'eau potable;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a reçu l'offre de services de la firme ARTELIA, anciennement FNX-INNOV, concernant la production des quatre rapports trimestriels sur les installations d'eau potable pour l'année 2025;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE l'offre de services de la firme ARTELIA au montant de 3 700 \$ (trois mille sept cent dollars) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **M. Dorté Létourneau, conseiller #5**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate la firme ARTELIA pour la réalisation des quatre rapports trimestriels de l'année 2025 pour le suivi intérimaire des installations de production d'eau potable au coût de 3 700 \$ (trois mille sept cent dollars) plus les taxes applicables.

9. HYGIÈNE DU MILIEU (Aqueduc & Égout)

9.1. Niveau d'eau LAC GARDNER

- 10. BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE
- 11. BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS
- 12. POLITIQUES & RÈGLEMENTS
- 13. COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS & INVITATIONS
- 14. PROJETS
- 15. OFFRE DE SERVICES

16. CORRESPONDANCES, MAMH & AUTRES

16.1. Avis de non-conformité

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1. Nomination d'un nouveau conseiller responsable de la bibliothèque

ATTENDU QUE Mme Dany Dion, conseillère principale, a quitté son poste. Elle doit maintenant être remplacée par un autre conseiller.

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel, conseillère #2**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil nomme Mme Stéphanie Gagnon, conseillère #3, en tant que responsable de la bibliothèque.

17.2. Achat de remorque, parcs et espaces verts

CONSIDÉRANT QU'une remorque à benne est nécessaire pour les travaux d'aménagement extérieur effectués par le département des parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE la remorque la plus adaptée pour notre département des parcs est espaces verts est le modèle R407 de Woody, au coût de 6 695,00\$ (six mille six cent quatre-vingt-quinze dollars) plus les taxes et le transport applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSER PAR **M. Dorté Létourneau, conseiller #5**
ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise l'achat de remorque modèle R407 de Woody au montant de 6 695,00\$ (six mille six cent quatre-vingt-quinze dollars) plus les taxes et les frais de transport applicables.

QUE les crédits soient pris au fonds de roulement pour une période de 7 ans.

17.3. Modification résolution # 24-06-147

CONSIDÉRANT QUE La dépense de la résolution n°24-06-147 s'élevait à 48 655,24 \$ (quarante-huit mille six cent cinquante-cinq et vingt-quatre dollars), plus les taxes applicables pour la pompe SP2.

**Dépôt

**Dépôt

N° 25-03-099

N° 25-03-099

N° 25-03-300

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CONSIDÉRANT QUE des pièces supplémentaires de la pompe SP2 » ont été remplacées afin d'assurer un bon fonctionnement de la pompe et le coût de la réparation est 5 503,27 \$ (cinq mille cinq cent trois et vingt-sept dollars) plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le montant révisé s'élève à 54 158,51 \$ (cinquante-quatre mille cent cinquante-huit et cinquante-un dollars), incluant les taxes applicables.;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSER PAR **M. Denis Morin, conseiller #6**
ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la dépense de 5 503,27 \$ (cinq mille cinq cent trois et vingt-sept dollars) pour la pompe SP2.

QUE les crédits supplémentaires soient prélevés à même les assurances de la municipalité des Escoumins.

N° 25-03-301 17.4. Achat de pièces pour la pompe SP1

ATTENDU QUE, lors du nettoyage de l'automne dernier, des travaux de remplacement de quatre barres guides à la station de pompage SP1 ont été faits.

ATTENDU QUE les barres au pied des pompes étaient endommagées par la corrosion, ce qui les rendait inefficaces. Le coût de remplacement est 1 454,40 \$ (mille quatre cent cinquante-quatre et quarante dollars) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSER PAR **Mme Karine Roussel, conseillère #2**
ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise la dépense des pièces de la station de pompage SP1 d'un montant de 1 454,40 \$ (mille quatre cent cinquante-quatre et quarante dollars), plus les taxes applicables.

QUE les crédits soient prélevés sur le budget général 2025.

N° 25-03-302 17.5. Achat de pièces pour la station de pompage SP2

ATTENDU QU'en raison du bris de la pompe SP2, le nettoyage et l'entretien de l'anti-coup de bélier ont été effectués.

ATTENDU QUE plusieurs pièces ont été remplacées afin d'assurer un bon fonctionnement, et le montant s'élève à 3 717,91 \$ (trois mille sept cent dix-sept et quatre-vingt-onze dollars), plus les taxes applicables.

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSER PAR **M. Dorté Létourneau, conseiller #5**
ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE Le conseil donne son accord pour la dépense 3 717,91 \$ (trois mille sept cent dix-sept et quatre-vingt-onze dollars) pour les pièces de la station de pompage SP 2, plus les taxes applicables.

QUE les crédits soient prélevés sur le budget général 2025.

19. AJOURNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR **Choisir**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit ajournée au



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° de résolution
N° 25-03-303

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Karine Roussel, conseillère #2
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19H17

Nombre de personnes présentes à la séance du Conseil : 1



**André Desrosiers,
Maire**

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



**Andrée Lessard,
Directrice générale et greffière-trésorière**

Je, Andrée Lessard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.